

LA CONSULTATION D'ONCOGÉNÉTIQUE

POUR QUI ? POURQUOI ? COMMENT ?



Le cancer est une pathologie fréquente dans la population générale :

- 1 femme sur 9 développera un jour un cancer du sein
- 1 personne sur 15 développera un jour un cancer du colon ...

Une faible proportion de ces cancers – 5% - est liée à l'existence d'une prédisposition héréditaire aux cancers. Ces prédispositions résultent de la présence d'un défaut génétique (anomalie sur un gène). Ce défaut est responsable d'une augmentation de risque de cancer sur des organes précis (en fonction du gène impliqué) et ce défaut peut être transmis de génération en génération.

POUR QUI ?

La consultation d'oncogénétique a pour but de rechercher des arguments pour évoquer l'existence, dans une famille, d'une prédisposition héréditaire. Ces arguments sont principalement :

- un nombre important de sujets atteints de cancer
- un âge précoce de survenue de ces cancers

En fonction de la situation personnelle ou familiale, différents groupes de prédisposition peuvent être évoqués (résultant de défaut dans des gènes différents) :

- prédisposition héréditaire au cancer du sein et de l'ovaire
- prédisposition héréditaire au cancer du colon et de l'endomètre (corps de l'utérus)
- prédisposition au cancer du rein, au cancer de la prostate, ...

POURQUOI ?

Si la situation personnelle ou familiale évoque une prédisposition héréditaire au cancer, un test génétique pourra être proposé afin de tenter d'identifier le défaut génétique impliqué dans la famille ; l'identification de ce défaut génétique ayant 2 objectifs :

- confirmer la prédisposition héréditaire
- permettre, dans la famille, de connaître le statut de chaque personne qui le souhaite.

Tout individu porteur d'une prédisposition héréditaire doit alors bénéficier d'une prise en charge adaptée, ciblée sur les organes à risque, associant :

- une surveillance précoce et répétée des organes à risque avec des techniques souvent spécifiques (IRM Mammaire, Coloscopie avec coloration, ...)
- et parfois dans certaines situations, une discussion sur la réalisation de chirurgie prophylactique : retrait préventif d'organes à risque (utérus, ovaire, ...) à partir d'un certain âge.

COMMENT ?

Prise de rendez-vous en **CONSULTATION D'ONCOGÉNÉTIQUE** après avis de vos médecins.

Dr Isabelle MORTEMOSQUE
Dr Edouard COTTEREAU

ORLEANS Tel. 02 38 51 45 42 Hôpital de la Source

TOURS Tel. 02 47 47 92 70 Service de Génétique, CHU Bretonneau

Consultation Hépato-Gastro-Entérologie, CHU Trousseau

BOURGES Tel. 02 48 48 59 42 CH Jacques Coeur

Au préalable, préparation d'un arbre généalogique de chaque branche parentale (maternelle et paternelle) et obtention de documents médicaux concernant les pathologies cancéreuses. La secrétaire des consultations d'oncogénétique vous aidera dans cette préparation.